

0<sup>e</sup> ANNÉE  
Bureau  
de l'Université 12  
Centimes le NUMÉRO.

LIEGE, LE 15 DECEMBRE 1888.

550

Bureau  
Rue de l'Université 12.  
10 Centimes le NUMÉRO.

# LE RASOIR



## LA FEMME AVOCAT. (ÉPILOGUE.)

(Attendu que la nature de la femme, les exigences et les suggestions de la maternité, la direction du ménage confié à ses soins sont peu conciliables avec la profession d'avocat.)

Rédacteur en chef :  
A. RIGOBERT.

Abonnements :  
Belgique, Un an, franco, fr. 5-00  
Etranger, port en sus.

# LE RASOIR

Journal satirique hebdomadaire

Editeur-Propriétaire :  
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames  
A FORFAIT.

Un numéro : 10 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, RUE DE L'UNIVERSITÉ, 12, LIÈGE.

## POUR LES HUMBLES.

Le charmant M. Woeste, mieux inspiré que de coutume, a eu l'excellente idée de profiter de la discussion du budget des finances, pour réclamer avec insistance une augmentation de traitement en faveur des douaniers.

Bien que ses efforts n'aient pas été couronnés de succès, le séraphique député d'Alost n'en a pas moins droit à un gros bon point que je lui accorde pour ma part sans difficulté. (Une fois n'est pas coutume).

En revanche, j'éprouve l'impérieux besoin d'infliger un blâme sévère à M. Bernaert qui s'est opposé de toutes ses forces à l'augmentation du salaire dérisoire de 900 francs attribué aux malheureux préposés des douanes, sans toutefois faire valoir la moindre bonne raison à l'appui de sa résistance injustifiable.

Le grand ministre s'est borné à ressusciter quelques vieilles rengaines aussi ineptes que démodées et dont plusieurs n'auraient certes pas été désavouées par l'immortel M. de la Palisse.

C'est ainsi que l'illustrissime chef du cabinet a cru devoir faire remarquer que l'augmentation des plus minimes traitements entraînerait nécessairement une augmentation de dépenses pour le Trésor.

Parbleu ! C'est d'une évidence rare. Inutile d'être avocat à la cour de cassation pour comprendre cela.

Malheureusement la question n'est pas là. Il s'agit purement et simplement de savoir si l'Etat a le droit de laisser mourir à moitié de faim les gens qu'il emploie à son service.

Le lumineux argument de M. Bernaert ne signifie donc rien en l'occurrence ; il pourrait du reste s'appliquer à tous les postes du budget et notamment à l'article « subsides aux fabriques d'églises » lequel, entre parenthèses, commence à prendre une importance très inquiétante.

Mais ce n'est pas tout : M. Bernaert ne s'est pas arrêté là.

Il s'est amusé pour les besoins de la cause à lancer gravement une ridicule plaisanterie, quasi aussi vieille que Job, et qui fait partie, depuis un temps immémorial, du répertoire de tous les larvettes politiques.

« Quoi qu'il en soit, a déclaré le grand ministre, les candidats ne manquent jamais pour ces places que l'on dit si mal payées et, à l'occasion de chaque vacature, il y a d'innombrables demandes. »

Eh ! mon Dieu, qu'est-ce que cela prouve, sinon qu'il y a dans l'heureuse Belgique, un tas de malheureux sans ressources ou sans travail qui se trouvent obligés de chercher à se caser, n'importe où, pour un morceau de pain.

Ce raisonnement n'a donc pas plus de valeur que l'autre.

Si l'on mettait d'ailleurs en *baisse* publique les emplois les plus lucratifs, il se présenterait certainement des gens capables, qui soumissionneraient avec un rabais considérable.

Que M. Bernaert essaye un peu par exemple de réduire de 50 % le traitement des gros bonnets de son administration ; je consens à me laisser pendre la tête en bas si les candidats venaient jamais à lui faire défaut.

Je vais plus loin : si l'illustrissime chef du cabinet voulait bien avoir l'excellente inspiration de donner sa démission, je m'engage personnellement à reprendre sa succession, moyennant un rabais de 75 % sur le montant de ses émoluments actuels.

Au besoin même je pousserais l'abnégation jusqu'à accepter les fonctions de roi constitutionnel (liste civile, francs 3,500,000) avec une diminution d'appointements de 90 %.

Je ne saurais cependant mieux parler. Eh ! bien, vous verrez qu'on ne tiendra aucun compte en haut lieu de mes offres désintéressées.

A. RIGOBERT.

## POLICE & VOLEURS.

J'ai lu l'autre jour dans une gazette quelconque un fait-divers qui m'a rendu rêveur.

Cette élucubration est ainsi conçue : « Des voleurs se sont introduits par escalade dans la magnifique propriété de M<sup>me</sup> Stella-Corva, l'artiste lyrique bien connue, et y ont enlevé un chevreuil, âgé de deux ans. Le coup fait, les voleurs sont repartis par le chemin qu'ils avaient pris, sans laisser d'autres indices permettant de les rechercher. »

Sans laisser des indices permettant de les rechercher ! Franchement on n'est pas plus indélicat.

Du moment que MM. les voleurs négligent de laisser leur portrait photographié avec leur adresse exacte sur le théâtre de leurs exploits, comment veut-on que la police parvienne à mettre la main dessus.

Autrefois, il y a déjà bien longtemps, chaque fois qu'un vol important se commettait quelque part, les reporters sérieux ne manquaient jamais de terminer le récit du méfait par ce cliché consolateur :

« Espérons que la police ne tardera pas à mettre la main sur les auteurs de ce vol audacieux. »

La police naturellement ne mettait jamais la main sur personne et les journaux à faits-divers en étaient pour leurs espérances.

Mais enfin, en ce temps là, on avait encore la pudeur d'espérer.

Aujourd'hui, hélas ! on n'espère même plus. On se borne à constater mélancoliquement que les malfaiteurs sont re-

partis (sic) sans laisser d'indices permettant de les pincer !

Non vrai ! on n'a pas d'idée d'un pareil sans gêne ; ce n'est pas ainsi que le vol devrait se pratiquer.

Pour moi, un voleur qui se respecte devrait au moins avoir la prévenance d'envoyer chaque matin à son commissaire de police la confession détaillée, avec cartes et plans à l'appui, des exploits qu'il se propose de perpétrer dans la journée ou dans la nuit.

De cette façon la police ne serait plus si souvent prise au dépourvu et elle pourrait se dispenser de perdre un temps précieux à rechercher des indices révélateurs sur le théâtre du vol.

Comme dans toute société bien organisée une politesse en vaut une autre, il va de soi qu'en compensation de la délicate attention dont les voleurs bien élevés auraient fait preuve à son égard, le commissaire de police se bornerait, en guise de procès verbal, à présenter l'assurance de sa considération la plus distinguée à ceux qui se seraient donnés la peine de l'aviser en temps utile.

Ce système, s'il se généralisait, ne pourrait manquer d'amener d'excellents résultats.

Tout d'abord, les véritables auteurs d'un vol ne seraient jamais inconnus ; partant impossibilité absolue de soupçonner des innocents.

Ensuite, les meilleures relations ne tarderaient pas à se nouer entre les gens de la police et les chevaliers de l'escalade, ces ennemis séculaires, ce qui rejoindrait ferme les partisans de la fraternité universelle.

Enfin les malfaiteurs qui se retireraient, après fortune faite, conserveraient dans leur retraite un excellent souvenir de leur passage aux affaires.

Qui sait même, si dans leurs vieux jours ils ne consacraient pas leur temps à fabriquer des brochures émues et reconnaissantes en l'honneur de l'admirable organisation de la société en général et du corps de la police en particulier.

Ce sont certes là des avantages incontestables !

Aussi le système que je préconise ne peut-il manquer d'être pris en sérieuse considération par tous ceux que la chose concerne.

ZUTALORS.

## A vol d'oiseau.

Des gens qui ont dû être agréablement surpris, ce sont à coup sûr les abonnés du Jardin d'acclimatation, en recevant l'autre jour une circulaire, signée de tous les administrateurs, laquelle débutait en ces termes :

« La situation de la Société royale d'Acclimatation s'est améliorée depuis quatre ans, dans des proportions qui dépassent les prévisions les plus opti-

mistes : dire que pendant cette période le chiffre des abonnements à presque triplé est en donner la preuve la plus éloquente. »

A la lecture de cette phrase consolante, plus d'un destinataire se sera probablement mis à danser de joie, espérant avec raison que, puisque la situation de la société était si prospère que cela, le montant de leur cotisation allait être réduite à bref délai.

Ah ! bien oui, je t'en fiche ; la joie de ces braves gens aura été de bien courte durée.

L'épître de MM. les administrateurs du jardin, conçue jusqu'au bout dans les termes les plus consolants, est malheureusement suivie d'un petit post-scriptum de nature à jeter un froid intense sur l'enthousiasme le plus invétéré.

« Votre abonnement à prix réduit, dit ce post-scriptum perfide sera porté de frs. 15 à 20 frs. »

Ces quelques mots constituent, on en conviendra, un épilogue fort peu en rapport avec le reste du boniment.

Blague dans le coin, il faut avouer que MM. les administrateurs du jardin d'acclimatation paraissent excessivement versés dans le grand art d'étrangler les poules sans les faire crier.

\*\*

Les nouveaux concerts populaires organisés depuis peu par M. Sylvain Dupuis sont, semble-t-il, en bonne voie de prospérité.

On ne peut, dans tous les cas, que leur souhaiter grand succès.

Une petite critique cependant :

J'ai lu dans un journal la nomenclature des œuvres que M. Dupuis se propose de faire entendre cet hiver.

Or, à ma grande surprise, je n'y ai pas vu figurer la symphonie libre d'Erasmus Raway.

Cependant toute la presse bruxelloise s'est plu à reconnaître la haute valeur de l'œuvre de notre concitoyen ; des critiques autorisés ont même comparé Erasmus Raway à Brahms, qui passe généralement pour le plus grand des symphonistes modernes.

Quoi qu'il en soit, l'œuvre nouvelle de l'auteur des *Scènes Hindoues* mérite certes d'être exécutée à Liège et l'on ne s'explique en aucune façon l'exclusion systématique dont elle semble frappée ici.

Je vous en prie, Messieurs les musiciens Liégeois, abstenez-vous soigneusement de mesquineries enfantines lorsque l'art est en cause, et surtout pas d'esprit de clocher... à rebours.

\*\*

Un joli comble pour finir.

M. Woeste ayant demandé à la Chambre que l'on augmente le traitement des douaniers, les observations du sympathique député ultramontain ont été vivement appuyées par notre représen-



# FANTASIA



Bah! cela pourra toujours me servir, un jour ou l'autre, pour allumer mon feu!



On ne pourrait cependant pas nier que toutes ces dames ont des fameuses langues... d'avocat.

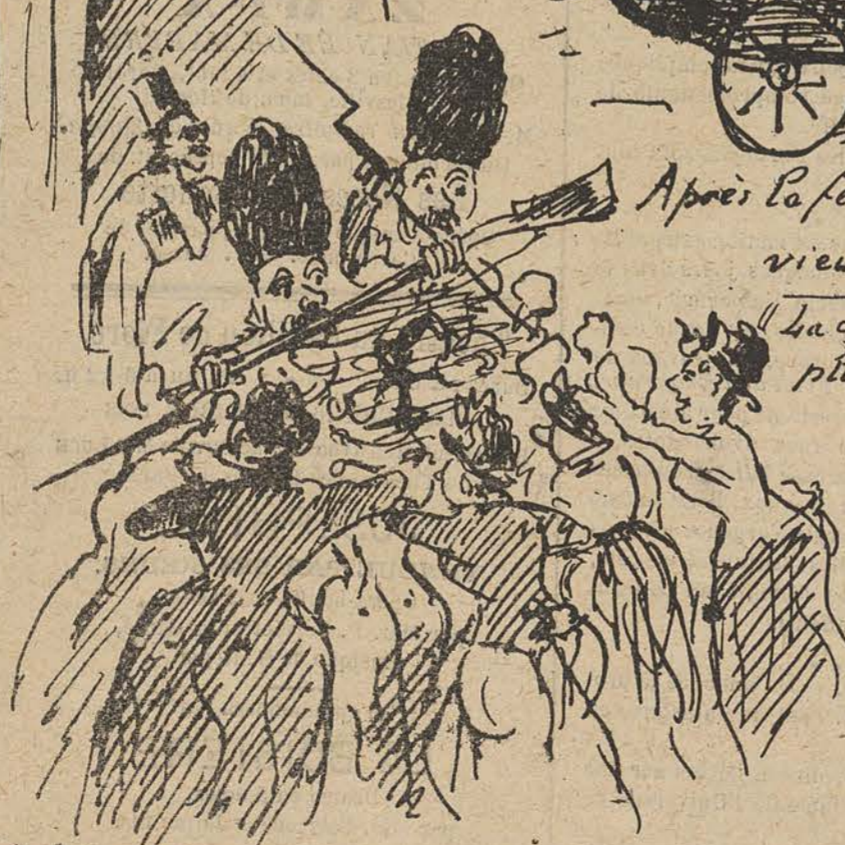
TRIBUNAL  
CORRECTIONNEL

AFFAIRE  
D'AVOATEMENT



Après la fermeture. — Réflexion d'un vieux chasseur.

« La chane à la bronchite est la plus dangereuse de toutes les chasses. »



Les oreilles des femmes sont toujours de chastes oreilles.



Entre avertis

« Pourquoi un calabrais qui épouse une compatriote fait-il toujours un bon parti? »  
« Mais parce qu'il épouse une femme qui a la braise, tiens! »



« Ainsi voit la profession d'avocat définitivement interdite aux femmes. »

« C'est dommage! Nous aurions été si heureux de nous montrer galants, envers nos confrères du sexe faible. »